

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 04/04/2018 portant création de la mention **Surf et disciplines associées** du BPJEPS, spécialité Educateur sportif,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le **20/10/2023**,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Educateur sportif mention Surf et disciplines associées est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance
	Monsieur	ALZIEU Mahin
	Monsieur	ARTAUD Antoine
	Madame	AUBRY Mathilde
	Monsieur	AUMONT Oscar
	Monsieur	BAILLEUX Valentin
	Monsieur	BARRAY LE HELLO Paul
	Madame	BENZARTI Myriam
	Monsieur	BERTELOOT Arthur
	Monsieur	BERTHELOT Kévin
	Monsieur	BEUCHER Thomas
	Monsieur	BOBET Stellio
	Monsieur	BOISSELIER Alexandre
	Monsieur	BROUHARD Willy
	Monsieur	BURGUES Adrien

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Monsieur	CASTANER	Théophile
Monsieur	CAZENTRE	Rémi
Monsieur	COLAS	Robin
Madame	CONRADI	Hina
Monsieur	CONRADI	Youri
Monsieur	CROUAIL	Dorian
Monsieur	DANG	Clément
Monsieur	DÉCOMBE	Paul
Monsieur	DIOP	Alioune
Monsieur	DUBOS	Titouan
Monsieur	ESPINOZA	Rémi
Monsieur	ETCHEVESTE	Léo
Madame	FRANCOIS	Louise
Monsieur	GARCIA	Léo
Monsieur	GOUFFRANT	Baptiste
Monsieur	GRACIET	Arthur
Monsieur	GRONDIN	Valentin
Monsieur	JOURDAIN	Léo
	DESPREZ	
Madame	LABADIE	Lisa
Monsieur	LABARRERE	Maxime
Monsieur	LAFITTE	Erwan
Monsieur	LAGORCE	Thomas
Monsieur	LANSOT	Guillaume
Monsieur	LAURENT	Claudio
Monsieur	LEBLOND	Thibault
Monsieur	LEFRANC	Matéo
Madame	LEGLEYE	Juliane
Monsieur	LEMONNIER	Alexandre
Monsieur	LIGNAC	Julien
Monsieur	LOPEZ	Txomin
Madame	LOUBOUTIN	Otxanda
Monsieur	LOUSTAU	Paul
	LASPLACES	
Monsieur	LUCINE	Thomas
Madame	MENARD	Coline
Monsieur	MERLE	Titouan
Monsieur	MESTRE	Maxime
Monsieur	NOUVIAN	Fayed
Madame	OUASSIR	Léa
Monsieur	PERGENT	Hugo
Monsieur	PETIT	Arnaud
Monsieur	PEYRET	Rémi
Monsieur	PONCET	Johan
Monsieur	RAIOHA	Mauiki

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Monsieur	RAVET	Mika
Monsieur	ROPA	Nikolai Miihkali
Monsieur	ROQUIER	Paul
Monsieur	SANTE	Loan
Monsieur	TRAN VAN DINH	Adrien
Monsieur	TREARD	Tom
Monsieur	VORAGEN	Tom
Monsieur	ZINGONE	Hugo
Monsieur	ZULIANI	Axel

Article 2.- La rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 20/10/2023

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités et par délégation,
le Chef du pôle formation-certification-emploi


Sébastien DARTAI